

Image not found or type unknown



Restitution depot de garantie sans preavis

Par **farissi**, le **30/10/2008** à **09:35**

Bonjour ,rn j'ai signé l'etat des lieux avec le bailleur à la sortie. je lui ai remis les clés. Apres deux mois ,je lui ai adressé une lettre recommandée avec accusé de reception pour demander la restitution de dépôt de garantie . Dans sa reponse,rnil precise que puisque je n'ai pas envoyé de preavis de 3 mois par lettre recommandée et puisqu'il n'a pas trouvé un nouveau locataire ,il a le droit de ne pas restituer le depot de garantie. A t il raison? A t-il droit de signé l'etat des lieux et recuperer les clés sans avoir reçu de preavis? Merci